

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_240223_016

portant sur

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À L'OPÉRATION DE RÉNOVATION ET L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES ATELIERS ET BUREAUX DU PÔLE TECHNIQUE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Maire n°MLDC_230202_022 du 2 février 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureau du pôle technique,

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre suite à l'acceptation de l'Avant-Projet Définitif (APD) par le maître d'ouvrage,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique, afin de fixer le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre suite à l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage,

- **ARTICLE 2** : de préciser que le montant de l'avenant, s'élevant onze-mille-trois-cent-dix-neuf euros trois centimes Hors Taxes (11 319,03 € HT), soit treize-mille-cinq-cent-quatre-vingt-deux euros quatre-vingt-trois centimes Toutes Taxes Comprises (13 582,83 € TTC), introduit un écart de vingt-et-un virgule quatre-vingt-trois pourcent (21,83%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à soixante-trois-mille-cent-soixante-neuf euros trois centimes HT (63 169,03 € HT) soit soixante-quinze-mille-huit-cent-deux euros quatre-vingt-trois centimes TTC (75 802,83 € TTC),

- **ARTICLE 3** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : d'imputer la dépense correspondant à l'avenant n°1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'optimisation énergétique des ateliers et bureaux du pôle technique, au budget principal, chapitre 21, article 21318,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240223-lmc19885-AR-1-1
Date de télétransmission : 23/02/24
Date de publication : 27/02/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt trois fevrier deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MADAME GAELLE LEVEQUE – MAIRE DE LODEVE
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

Mandataire du groupement

NURARCHITECTES
06 RUE DE SUBSTANTION
34000 MONTPELLIER
Contact@nurarchitectes.com
TEL : 04 67 42 47 88

Numéro d'identification SIRET : 852 438 57 00027

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ET OPTIMISATION ENERGETIQUE DES ATELIERS ET BUREAUX DU POLE TECHNIQUE

■ Date de la notification du marché public : 16 FEVRIER 2023

■ Durée d'exécution du marché public : 21 mois (toutes tranches confondues + période de parfaite achèvement).

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 51 850,00 €

- Montant TTC : 62 220,00 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Augmentation du montant prévisionnel des travaux liée à l'ajout d'un bureau dans la zone administrative et à des prestations supplémentaires dans la zone technique (dépose complète des réseaux...). De plus, mis à jour des prix. Ce changement de programme n'est pas substantiel.
 - Calcul du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre après mise au point du coût prévisionnel des travaux en fin de phase APD, selon article 8.2. du CCAP - Forfait de rémunération :
« Le forfait de rémunération est provisoire. Il correspond au produit du taux de rémunération t fixé à l'acte d'engagement par le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage. Le forfait de rémunération devient définitif lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de la mission APD. Le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'oeuvre.»
- Enveloppe prévisionnelle des travaux figurant à l'acte d'engagement : **610 000,00 € HT**.
 - Enveloppe prévisionnelle des travaux en fin de phase APD : **743 165,60 € HT** .

Le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre appliqué à l'enveloppe travaux est de 8,50 %.

- Rémunération initiale (acte d'engagement, forfait provisoire, sur base enveloppe prévisionnelle des travaux de 610 000,00€HT) :
 - Prix hors TVA : 51 850,00 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 10 370,00€
 - Montant TVA incluse : 62 220,00 €

calculés comme suit :

Éléments mission	%	MONTANT DES MISSIONS
DIAG	6	3 111,00 €HT
ESQ	5	2 592,50 €HT
APS	8	4 148,00 €HT
APD	12	6 222,00 €HT
PRO	16	8 296,00 €HT
ACT/DCE	5	2 592,50 €HT
SYN	2	1 037,00 €HT
VISA	8	4 148,00 €HT
DET	24	12 444,00 €HT
OPC	3	1 555,50 €HT
AOR	6	3 111,00 €HT
SSI	5	2 592,50 €HT
TOTAL HT	100	51 850,00 €HT
TOTAL TTC	100	62 220,00 €TTC

La répartition initial était la suivante :

MISSIONS DE BASE											
MB	% du total	Montant Total	Architecte		Economiste de la construction		Bet Fluides et Thermiques		BET structures		
			%	NURA	%	LP	%	DURAND	%	MB STRUCTURES	
DIAG	6%	3 111,00 €	35,0%	1 089 €	0,0%	- €	40,0%	1 244 €	25,0%	778 €	
ESQ	5%	2 592,50 €	100,0%	2 593 €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	
APS	8%	4 148,00 €	51,0%	2 115 €	19,0%	788 €	30,0%	1 244 €	0,0%	- €	
APD	12%	6 222,00 €	39,5%	2 458 €	15,5%	964 €	30,0%	1 867 €	15,0%	933 €	
PRO	16%	8 296,00 €	33,0%	2 738 €	32,0%	2 655 €	35,0%	2 904 €	0,0%	- €	
ACT	5%	2 592,50 €	5,0%	130 €	85,0%	2 204 €	10,0%	259 €	0,0%	- €	
VISA	8%	4 148,00 €	60,0%	2 489 €	0,0%	- €	40,0%	1 659 €	0,0%	- €	
DET	24%	12 444,00 €	90,0%	11 200 €	0,0%	- €	10,0%	1 244 €	0,0%	- €	
AOR	6%	3 111,00 €	70,0%	2 178 €	0,0%	- €	30,0%	933 €	0,0%	- €	
OPC	3%	1 555,50 €	100,0%	1 556 €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	
SSI	5%	2 592,50 €	0,0%	- €	0,0%	- €	100,0%	2 593 €	0,0%	- €	
SYN	2%	1 037,00 €	50,0%	519 €	0,0%	- €	50,0%	519 €	0,0%	- €	
TOT	100%	51 850,00 €	56,05%	29 061,93 €	12,75%	6 610,88 €	27,90%	14 466,15 €	3,30%	1 711,05 €	

Pourcentage mission	8,50%
Montant Travaux HT	610 000 €
HONOS HT	51 850,00 €
HONOS TTC	62 220,00 €

- Le montant du forfait définitif de rémunération basé sur le montant prévisionnel des travaux fin de phase APD de 743 165,00 €HT est donc de :
 - Prix hors TVA : 63 169,03 €HT
 - TVA au taux de 20 %, soit : 12 633,80 €
 - Montant TVA incluse : 75 802,83 € TTC

Calculés comme suit :

Éléments mission	%	MONTANT DES MISSIONS
DIAG	6	3 790,14 €HT
ESQ	5	3 158,45 €HT
APS	8	5 053,52 €HT
APD	12	7 580,28 €HT
PRO	16	10 107,04 €HT
ACT/DCE	5	3 158,45 €HT
SYN	2	1 263,38 €HT
VISA	8	5 053,53 €HT
DET	24	15 160,57 €HT
OPC	3	1 895,07 €HT
AOR	6	3 790,14 €HT
SSI	5	3 158,45 €HT
TOTAL HT	100	63 169,03 €HT
TOTAL TTC	100	75 802,83 €TTC

La réparation est la suivante :

Éléments mission	%	Architecte NURA	Economiste LP	BET Fluides Durand	BET structures MB STRUCTURES	MONTANT DES MISSIONS
DIAG	6	1326,55	–	1516,06	947,54	3 790,14 €HT
ESQ	5	3158,45	–	–	–	3 158,45 €HT
APS	8	2577,30	960,17	1516,06	–	5 053,52 €HT
APD	12	2994,21	1174,94	2274,08	1137,04	7 580,28 €HT
PRO	16	3335,32	3234,25	3537,47	–	10 107,04 €HT
ACT/DCE	5	157,92	2684,68	315,85	–	3 158,45 €HT
SYN	2	631,69	–	631,69	–	1 263,38 €HT
VISA	8	3032,11	–	2021,41	–	5 053,53 €HT
DET	24	13644,51	–	1516,06	–	15 160,57 €HT
OPC	3	1895,07	–	–	–	1 895,07 €HT
AOR	6	2653,10	–	1137,04	–	3 790,14 €HT
SSI	5	–	–	3158,45	–	3 158,45 €HT
TOTAL HT	100	35 406,23	8054,04	17 624,16	2084,58	63 169,02 €HT
TOTAL TTC	100	42 487,48 € TTC	9 664,85 €TTC	21148,99 €TTC	2501,50€TTC	75 802,82 €TTC

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 11 319,03 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 13 582,83 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 21,83 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 63 169,03 €
- Montant TTC : 75 802,83 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)